

Résumé non technique

La SCEA du Champ des Augerons est constituée de 2 gérants, M. JAJKO Flavien et M. JAJKO Arnaud. L'exploitation est située dans la grande région agricole du Pays fort et Sancerrois.

La SCEA exploite, à ce jour, trois poulaillers destinés à l'élevage de dindes. Elle travaille avec un intégrateur. C'est celui-ci qui est en charge de fournir les poussins et leur débouché (abattoir). La SCEA du Champs des Augerons a également fait le choix de composter l'intégralité des fumiers issus de ses poulaillers, dans un hangar de compostage couvert situé directement sur le même site que les poulaillers.

Le projet est de pouvoir répondre au besoin de l'intégrateur en pouvant produire soit des dindes soit des poulets standard lourd.

Ce site est actuellement en ICPE à Déclaration pour 30 000 emplacements. Pour pouvoir élever des poulets standards lourds, la SCEA du Champ des Augerons souhaite obtenir une autorisation pour 100 000 places.

Les formations et stages suivis par M. JAJKO Flavien lui ont enseigné le respect des bonnes pratiques agricoles, du bien-être des animaux et la connaissance des bonnes conditions de travail adapté à la production.

- Le site qui accueille les animaux est éloigné des habitations de tiers de plus de 500m, il ne génère donc pas de nuisance perceptible par le voisinage.
- Les animaux morts sont enlevés quotidiennement. Le fumier est recueilli et composté dans un bâtiment prévu à cet effet. Il est ensuite vendu ou épandu dans le respect de la réglementation. Il n'y a donc pas d'incidence sur les eaux superficielles ou profondes.
- Les déplacements routiers induits par l'activité n'occasionnent pas de nuisance particulière sur le secteur.
- Le monument historique le plus près de l'exploitation est l'église St Martin d'Ennordres situé à plus de 4 km.
- La démarche d'évaluation des risques sanitaires a conclu à une absence de danger pour les populations environnant le projet.

La SCEA du Champ des Augerons met tout en œuvre pour limiter au maximum l'apparition d'éventuelles nuisances sur le milieu et l'environnement mais aussi sur les axes routiers et le voisinage. Parmi les démarches entreprises par l'exploitant, retenons : le compostage des effluents produits par les animaux, une étude sur les nuisances sonores de son exploitation, les efforts pour l'utilisation des meilleurs techniques disponibles, l'isolation des bâtiments, la brumisation, le mode d'alimentation des animaux qui permet de réduire le gaspillage et donc le rejet dans la litière.